



VILLE DE  
MOIRANS-EN-MONTAGNE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 25 octobre 2021

DEPARTEMENT DU JURA  
Arrondissement  
de Saint-Claude  
Canton de  
Moirans-en-Montagne

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Moirans-en-Montagne était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances dans la salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de M. Grégoire LONG, maire de la commune.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de conseillers votants : 19

Le quorum est atteint la séance peut se tenir.

Membres excusés : ..... David GEAY donne pouvoir à Lauriane DAVID

Date de la convocation : 19 octobre 2021

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance du Conseil Municipal : M. Pierre GRANDCLEMENT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Maire ouvre cette nouvelle séance du Conseil Municipal et présente les réunions tenues depuis la dernière séance :

- ✓ Commission Cadre de vie – Relations Commerce et Artisanat : jeudi 30 septembre 2021
- ✓ Réunion Exécutif : lundi 4 octobre 2021
- ✓ Comité Culturel d'Animations : mercredi 6 octobre 2021
- ✓ Réunion Exécutif : lundi 11 octobre 2021
- ✓ Comité de pilotage PEDT : mardi 12 octobre 2021
- ✓ Commission d'Appel d'Offres : jeudi 14 octobre 2021
- ✓ Pot de rentrée scolaire : mardi 19 octobre 2021
- ✓ Commission Travaux – Urbanisme – Environnement : jeudi 21 octobre 2021

M. le Maire interroge les membres du Conseil quant à d'éventuelles remarques sur le compte-rendu de la séance du 27 septembre 2021. Aucune remarque n'étant formulée, il sollicite le vote pour l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 septembre 2021.

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

M. le Maire souligne la présence de M. Victor BROSSARD, responsable des services techniques communaux et le remercie au nom du conseil municipal pour l'ensemble des travaux réalisés en régie par son équipe dans le cadre des projets d'aménagement en cours. M. le Maire a proposé à M. Victor BROSSARD de participer aux séances du conseil municipal, ce qui lui permettra également d'être informé des décisions prises par l'assemblée.

*M. Didier BERREZ fait remarquer qu'il faut faire attention aux travaux réalisés en régie et à la sécurité sur les chantiers, car il a régulièrement vu un agent travailler seul autour de la salle des fêtes.*

M. le Maire rappelle que l'ensemble des travaux y compris ceux réalisés en régie sont suivis et contrôlés par le maître d'œuvre et le coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé.

M. Serge LACROIX s'associe aux remerciements de M. le Maire.

Les documents présentés au conseil municipal seront projetés sur l'écran installé dans la salle. Le projet de règlement intérieur de l'hôtel de ville a été transmis aux conseillers municipaux en même temps que la convocation par voie dématérialisée.

## 1 – Communauté de communes Terre d'Emeraude Communauté :

### A - Service public d'accueil périscolaire et extrascolaire : avenant à la convention Francas du Jura

M. le Maire rappelle que le service public d'accueil périscolaire et extrascolaire a été confié aux Francas du Jura par convention pluriannuelle d'objectifs signée en 2018. Cette convention prend fin le 31 décembre 2021. Il est proposé de signer un avenant de prolongation d'un an, soit au 31 décembre 2022. En effet, il est probable qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, Terre d'Emeraude Communauté prenne la compétence du service public d'accueil périscolaire et extrascolaire. Si tel est le cas, la Commission d'Evaluation des Charges transférées (CLECT) se réunira courant 2022 afin de déterminer le coût de fonctionnement et d'investissement du service et transférer les moyens financiers correspondants à Terre d'Emeraude Communauté.

Afin d'assurer le fonctionnement de l'année 2022 et dans l'attente des décisions de Terre d'Emeraude Communauté dès la prise de compétence, il est proposé de signer cet avenant de prolongation de la convention pluriannuelle d'objectifs avec les Francas d'une durée d'une année, soit 2022.

M. le Maire soumet la délibération au vote du conseil :

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

### B - Projet de construction de nouveaux locaux pour l'accueil collectif de mineurs Tom Pouce – Approbation du projet et plan de financement prévisionnel :

M. le Maire rappelle l'antériorité du projet et la décision de la nouvelle municipalité de porter de nouveau ce projet en concertation avec Terre d'Emeraude Communauté. Il rappelle notamment le travail effectué depuis le début de l'année à savoir :

- 3 visites d'accueils collectifs de mineurs : Clairvaux-les-lacs, Orgelet et Montmorot début 2021
- Réunions techniques avec l'équipe de maîtrise d'œuvre, l'équipe d'animation Tom Pouce, les services Jeunesse et Sport, la Caisse d'Allocations Familiales et Terre d'Emeraude Communauté
- Remise des études en phase Avant-Projet Détaillé par les architectes : mi-octobre 2021
- Dépôt du permis de démolir le 23 septembre 2021 (3 mois d'instruction)

M. le Maire présente ensuite le projet et notamment les plans du nouvel accueil collectif de mineurs (ACM remplaçant le sigle ALSH). La friche industrielle Favre sera démolie pour construire en lieu et place un nouveau bâtiment en L, avec un espace entre le nouveau bâtiment et la Vache Qui Rue. Cet espace sera abrité, de manière à permettre les déchargements de matériel à l'abri.

M. le Maire présente les plans de l'intérieur du bâtiment : salles d'activité, salles d'animation, espaces de repos, sanitaires, bureau de la direction avec infirmerie, préau abrité, salles de restauration etc. Les lieux ont été pensés et dessinés en concertation avec les partenaires financiers, la maîtrise d'œuvre, mais également avec les utilisateurs de la structure : Tom Pouce, les agents communaux d'entretien et les services techniques. La communauté de communes Terre d'Emeraude a été associée à ces réunions.

M. le Maire ajoute que des négociations ont été engagées avec un propriétaire riverain pour l'acquisition de terrains jouxtant le projet. Le permis de démolir a été déposé de manière à être en mesure de démarrer la construction dès le printemps 2022 pour une ouverture prévue à la rentrée 2023. Le suivi des travaux sera assuré par M. le Maire, la commission Travaux – Urbanisme et Environnement, les services techniques communaux et un agent de Terre d'Emeraude Communauté.

M. Serge LACROIX intervient en évoquant le suivi des travaux lors des chantiers de la maison de santé et du musée du jouet, les malfaçons constatées etc.

M. le Maire rappelle que le musée accueille 50 000 visiteurs par an et qu'il n'y a pas eu de problèmes importants. De plus, il s'agissait d'une rénovation.

Mme Laurence MAS s'interroge sur la création d'un pôle de restauration.

M. Maire et Mme Rachel BOURGEOIS rappellent que l'actuelle restauration scolaire est sous dimensionnée et a montré ses limites en période de crise sanitaire. Pour exemple, un enfant accueilli à l'accueil de loisirs depuis 7 heures du matin ne peut déjeuner qu'à partir de 12h45. M. le Maire ajoute qu'il faut également absorber les effectifs des villages environnants dont les écoles ferment.

Mme Laurence MAS fait une remarque sur les propos non rapportés dans les comptes-rendus de commission et espère que l'ensemble des échanges seront insérés dans le compte rendu du conseil municipal.

M. le Maire informe l'assemblée qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, les comptes rendus de conseil municipal ne seront plus obligatoires et qu'il s'agit là d'une décision nationale. Quant aux comptes rendus de commission, le règlement intérieur stipule qu'il s'agit de comptes rendus succincts.

M. le Maire revient à la présentation du plan de financement prévisionnel. La maîtrise d'œuvre a tenu compte dans l'estimation des dépenses de l'augmentation du prix des matériaux, y compris les hausses potentielles en 2022.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>Dépenses en € HT</b>	
Honoraires et frais divers	239 125 €
Travaux	2 131 095 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 370 220 €</b>
<b>Recettes en €</b>	
CNAF (13%)	300 000 €
CAF du Jura (13%)	300 000 €
Etat – DETR / DSIL / FNADT 2022 (30%)	711 066 €
Région BFC – Effilogis (6%)	150 000 €
Département du Jura – DST Socle (8%)	200 000 €
Autofinancement (30%)	709 154 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 370 220 €</b>

M. le Maire soumet la délibération au vote du conseil :

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 16
- Contre : 3
- Abstention : 0

## 2- Affaires générales et foncières :

### A - Agression physique d'un adjoint et menaces de mort à l'encontre de M. le Maire – Protection juridique et fonctionnelle

En milieu d'année, M. le Maire a fait l'objet de menaces verbales de mort. En effet, suite à des problèmes récurrents de stationnement sur les trottoirs, les places de livraison et la place PMR, M. le Maire a fait une remarque à un chauffeur-livreur qui l'a menacé de mort à deux reprises en accompagnant ses paroles par un geste. Une procédure amiable a été engagée par la commune mais l'entreprise n'a pas donné suite.

Le 16 octobre 2021, M. Benoît COLIN, adjoint, a fait remarquer à un individu son manque de civisme suite à un jet de mégot de cigarette au sol. Quelques heures après, M. Benoît COLIN a été physiquement pris à partie par cet individu, qui lui a donné plusieurs coups. Ces faits ont été portés à la connaissance de Mme la Sous-Préfète et de la gendarmerie par un dépôt de plainte. Une déclaration a été établie auprès de la compagnie d'assurance de la commune.

Considérant que ces faits impliquent une réponse pénale, le conseil municipal est amené à délibérer afin :

- d'autoriser M. le Maire et M. le 3<sup>e</sup> adjoint à déposer une plainte et à se constituer partie civile,
- d'autoriser M. le Maire à recourir à un avocat pour défendre les intérêts de la commune,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à ces affaires.

M. le Maire et M. Benoît COLIN se retirent de la séance et ne prennent pas part au vote. M. Eddy LUSSIANA soumet cette délibération au vote du conseil.

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

M. Didier BERREZ signale qu'il a également déposé plainte par le passé en tant qu'élu et agent et qu'aucune suite n'a été donnée.

M. Serge LACROIX confirme que ces actes sont effectivement intolérables.

M. le Maire remercie les membres du conseil municipal pour leur soutien.

### **B - Perception – Devenir du service public et du bâtiment :**

Le 4 octobre 2021, M. le Maire a eu un entretien avec M. Jean-Luc BLANC, directeur départemental des finances publiques. Lors de cet entretien, M. BLANC a informé M. le Maire de la fermeture du Centre des Finances Publiques de Moirans-en-Montagne. Cette fermeture interviendra le 30 mars 2022. Les agents seront redéployés à Saint-Claude dans le cadre de la réorganisation de la direction générale des finances publiques.

Le bâtiment abritant ce service de l'Etat appartient à la commune de Moirans-en-Montagne. Il est proposé de mettre cet immeuble en vente après avis des domaines.

*M. Pierre GRANDCLEMENT souhaite savoir si ce bâtiment est relié à la chaufferie bois.*

*M. Serge LACROIX répond que ce bâtiment n'a pas été raccordé à la chaufferie située au champ de foire, car la commune savait que le centre des finances publiques allait fermer à court terme. Il suggère d'installer la Poste dans ces locaux et de vendre le bâtiment abritant actuellement la Poste.*

*M. le Maire confirme que ceci peut faire l'objet d'une réflexion. Pour le moment, les décisions de fermeture des bureaux de poste sont soumises à l'avis préalable des communes, elles sont donc moins catégoriques.*

### **C - Délégation de service public – Réseau de Chaleur : schéma directeur et mission INDDIGO**

M. le Maire rappelle que le cabinet INDDIGO contrôle la délégation de service public exercée par DALKIA. La loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte de 2015 et la loi Energie Climat de 2019 imposent la réalisation d'un schéma directeur du réseau de chaleur avant le 31/12/2021. De plus, toute demande de subvention pour des travaux d'investissement doit être accompagnée dudit schéma directeur.

Il est proposé de confier la réalisation de ce schéma directeur à la société INDDIGO.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'un client du réseau s'est interrogé sur la reconduite ou non de son abonnement. Des échanges sont en cours avec cet abonné.

M. Serge LACROIX propose de rappeler à DALKIA qu'ils ont perdu l'opportunité de raccorder le bâtiment de Haut Jura Sport Formation.

M. le Maire rappelle que l'investissement dans la nouvelle chaudière bois en 2010 a eu une forte incidence sur la tarification car il s'agissait d'un investissement lourd sans subvention. Aujourd'hui, les énergies fossiles, dont le gaz, connaissent des hausses de tarif très importantes.

M. Pierre GRANDCLEMENT souhaite savoir si d'autres communes de Terre d'Emeraude rencontrent les mêmes questions.

M. le Maire explique que les autres communes sont en régie directe.

Pour une bonne compréhension, il est rappelé en quoi consiste un schéma directeur pour un réseau de chaleur. Il s'agit d'un outil de planification territoriale qui permet de faire une projection sur l'évolution du réseau existant. Ce document est co-construit avec les acteurs locaux concernés et



comprend différents modèles de projection et d'évolution possibles sur un horizon de 10 ans. Il produit également une analyse économique, environnementale et sociale.

Les enjeux pour la collectivité sont les suivants :

- Assurer la pérennisation économique du réseau de chaleur par la meilleure connaissance de la demande ;
- Mettre à disposition des usagers une chaleur à prix compétitif et stable

M. le Maire soumet au vote du conseil la délibération suivante :

- Confier la mission d'élaboration du schéma directeur du réseau de chaleur et d'assistance à maîtrise d'ouvrage au bureau d'études INDDIGO - 367, av du Grand Ariétaz - 73024 CHAMBÉRY,
- Approuver le plan de financement suivant et solliciter l'aide de l'ADEME au taux maximum sur ce dossier :

Dépenses	En € TTC
Honoraires INDDIGO Schéma directeur	14 580 €
Honoraires INDDIGO AMO	10 620 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 200 €</b>
Recettes	En €
ADEME – 70%	17 640 €
Autofinancement – 30%	7 560 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 200 €</b>

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

#### D - Hôtel de Ville et Grenette – Règlement intérieur et tarif de location de la Grenette

M. le Maire informe le conseil que les travaux sont bientôt terminés. La réception est prévue le 17 novembre 2021. Il est rappelé que cette mise aux normes permet de déclarer l'Hôtel de Ville et la Grenette « Etablissement recevant du public ». Pour son fonctionnement, il appartient à la commune de rédiger un règlement intérieur. Le projet de règlement a été diffusé à l'ensemble des conseillers municipaux en même temps que la convocation de la séance.

De plus, la grenette étant aux normes sécurité incendie et handicap, il est proposé de louer ce lieu selon les tarifs suivants :

	Tarif Moirans	Tarif TEC	Tarif Jura	Tarif hors Jura
<b>Grenette - 2 jours WE</b>	150 €	182 €	262 €	363 €
<b>Grenette - 1 jour</b>	100 €	121 €	175 €	242 €
<b>Caution Grenette</b>	500 €			

M. Serge LACROIX propose que ce lieu reste gratuit pour les Moirantins.

M. le Maire répond que le lieu sera gratuit pour les associations de Moirans-en-Montagne, les tarifs de location sont prévus pour les particuliers ou pour les manifestations à but lucratif.

M. le Maire soumet au vote les termes du règlement intérieur d'utilisation des locaux de l'hôtel de ville et de la grenette et les tarifs de location.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

## E - Cession de terrain à M. HELEINE Jacques et M. CRETAT Philippe – Rue Epiphane

M. le Maire fait part de la demande de M. CRETAT Philippe – 1, rue Epiphane – 39260 Moirans-en-Montagne d’acquérir un terrain extrait de la parcelle communale cadastrée section AX n°457 située au lieu-dit « La Corne aux Bœufs » ainsi que de la demande de M. HELEINE Jacques – 2, rue des Louvrières – 14710 VIERVILLE sur Mer d’acquérir un terrain extrait de la parcelle communale cadastrée section AX n°457 située au lieu-dit « La Corne aux Bœufs ». Un document d’arpentage sera établi par un géomètre-expert en vue d’extraire 2 parcelles distinctes au profit de MM HELEINE et CRETAT. Il est proposé de :

- Suivre l’avis des Domaines ;
- Céder pour partie la parcelle cadastrée section AX n°457 au prix de 7 € HT / m<sup>2</sup> à M. CRETAT Philippe – 1, rue Epiphane – 39260 Moirans-en-Montagne, sur une surface d’environ 430 m<sup>2</sup>.
- Céder pour partie la parcelle cadastrée section AX n°457 au prix de 7 € HT / m<sup>2</sup> à M. HELEINE Jacques – 2, rue des Louvrières – 14710 VIERVILLE sur Mer, sur une surface d’environ 165 m<sup>2</sup>.
- Partager les frais de géomètre pour 1/3 par la commune, pour 1/3 par M. CRETAT Philippe et pour 1/3 par M. HELEINE Jacques.

M. le Maire soumet au vote du conseil ces cessions de terrain :

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

## F - Comptabilité M57

M. le Maire informe le conseil que le référentiel M57 devient obligatoire à compter du 1er janvier 2024 pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs. Il remplace le M14 et a pour but de simplifier la gestion publique afin de gagner en souplesse.

La commune de Moirans-en-Montagne a été sollicitée il y a quelques mois pour la mise en place de ce M57 en anticipation. M. Gilles BEHAGUE explique que le référentiel M57 « simplifié » est destiné à s’appliquer aux collectivités de moins de 3 500 habitants. Une disposition législative est envisagée pour qu’au **1er janvier 2022**, ces collectivités adoptent le référentiel sans contraintes nouvelles par rapport à l’existant.

Cela se traduit par :

- Une nomenclature budgétaire partagée avec l’ensemble des entités du secteur public local
- Des règles budgétaires assouplies : possibilités de virement de crédits entre chapitres jusqu’à 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Actuellement en clôture d’exercice comptable, un compte de gestion et un compte administratif sont établis respectivement par le comptable public et l’ordonnateur, puis approuvés successivement par l’assemblée délibérante. En les remplaçant par un document unique sans redondance et le plus riche possible en informations, le législateur prône la simplification, la transparence et la qualité dans la tenue d’une structure publique locale.

Si l’adoption de ce nouveau référentiel M57 n’entraîne pas de difficultés majeures, cette bascule nécessitera néanmoins une phase de préparation au cours de laquelle Mme FOURNY apportera son soutien. La DDFIP s’est en effet engagée à apporter un accompagnement renforcé aux collectivités qui anticiperont le déploiement.

*M. Pierre GRANDCLEMENT demande si ce changement fera l’objet d’une double comptabilité et si une formation est dispensée.*

*M. Gilles BEHAGUE explique qu’il n’y aura pas de double comptabilité d’autant que la nomenclature M57 est simplifiée pour les petites communes. La DGFIP s’est engagée à accompagner les communes pilotes mais le personnel est en attente de formation.*

M. le Maire soumet au vote du conseil l’approbation de la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

### 3 – Commissions Municipales :

#### A – Commission Etat-civil – Affaires sociales – Eddy Lussiana

##### Repas des Aînés du 17 octobre 2021 :

M. Eddy LUSSIANA informe le conseil que 105 personnes âgées ont participé au repas, ainsi que 20 personnes (élus, membres du CCAS, du Comité Culturel d'Animations), qui ont contribué à la mise en place, au service et au démontage. Il remercie l'ensemble des personnes présentes pour la préparation et la participation de tous, ce qui a permis le bon déroulement de l'événement. Il remercie également les services techniques et administratifs de la commune.

Les aînés étaient heureux de pouvoir enfin se retrouver. Ils ont pu admirer l'exposition photo de M. Philippe BOURGEOIS sur le thème de « Moirans-en-Montagne, de hier à aujourd'hui ». Les photos exposées ont par ailleurs été offertes à la commune.

##### Permis de construire – Maison des séniors

Le permis de construire a été accordé le 13 octobre 2021. M. Eddy LUSSIANA présente les plans du projet sur le diaporama. La maison des séniors comptera 8 logements (2 T2 de 55 m<sup>2</sup> & 6 T3 de 73 m<sup>2</sup>). Ce projet est porté par la maîtrise d'ouvrage La Maison pour Tous et Terre d'Emeraude Communauté. Les plans et la conception ont été réalisés par M. Georges LADOY architecte à Lons-le-Saunier. Les travaux démarreront par l'abattage de certains arbres. Au total, la durée prévisionnelle de ces travaux est d'une année, pour un coût de 1,2 millions €. Une présentation du projet a été faite au CCAS. Il indique que ce lieu est très attendu par la population sénior, dont certains souhaitent déjà se positionner pour y occuper un logement.

M. le Maire rappelle que ce projet a été relancé l'an passé, en reprenant contact avec la Maison Pour Tous, qui envisageait de se désengager. L'accès se fera par un nouveau pont à construire, le pont existant n'étant pas suffisamment résistant. Terre d'Emeraude Communauté prendra en charge ce pont, ainsi que les voies d'accès au sein du tènement pour un montant de 170 000 €. La maison « Bois » sort du tènement, les membres de l'exécutif de Terre d'Emeraude Communauté ont validé le principe de la mettre en vente. L'ancien atelier attenant sera démoli.

#### B – Commission Education - Culture - Vie associative et sportive – Rachel Bourgeois

##### PEDT - Projet Educatif Territorial 2021-2024

Mme Rachel BOURGEOIS informe le conseil que le comité de pilotage du PEDT s'est réuni le 12 octobre 2021. Etaient conviés tous les membres du comité ainsi que les partenaires culturels (musée du jouet, cinéma, médiathèque, école de musique), ainsi que M. Yannick CASSABOIS représentant Terre d'Emeraude Communauté.

Mme Rachel BOURGEOIS présente les trois objectifs et les actions définies pour chaque objectif, tels qu'ils ont été déterminés par le comité de pilotage. Lors de la réunion du 12 octobre l'objectif n°1 et ses 3 actions ont été travaillés et détaillés. Les deux autres objectifs seront abordés lors des futures réunions du COPIL PEDT.

3 objectifs – 3 actions par objectif		
Objectif 1	Objectif 2	Objectif 3
Permettre à l'enfant accueilli d'accéder aux structures culturelles, sportives et associatives qui font le « Pays de l'Enfant »	Permettre la communication et le travail commun entre les structures pour mieux accueillir l'enfant	Offrir un environnement de développement
Définir une thématique commune pour l'année scolaire : découverte du monde	Accueil des enfants porteurs de handicap et à besoins spécifiques	Favoriser le co-développement des espaces
Favoriser le travail de mémoire par des projets intergénérationnels	Favoriser l'utilisation des outils à disposition : ENT et DEFI, tablettes etc.	Contribuer à la valeur de l'environnement



M. le Maire souhaite revenir sur l'organisation du concours des Ateliers d'Art de France à la grenette de l'hôtel de ville. M. Jonathan AUSSERESSE, créateur verrier, lauréat régional lors du concours à Moirans-en-Montagne, a remporté ensuite le concours national avec son œuvre Fluence.

Mme Rachel BOURGEOIS informe l'assemblée que la commune de Moirans-en-Montagne est pressentie pour organiser de manière pérenne le concours régional des Ateliers d'Art de France. C'est une marque de reconnaissance et de confiance accordée à la commune. De plus, cet événement permet de valoriser le Lycée Pierre Vernotte, ainsi que la grenette de l'hôtel de ville récemment rénovée.

#### **Exposition Anne Frank :**

Mme Rachel BOURGEOIS remercie les personnes qui ont tenu les permanences durant deux week-ends afin de pouvoir ouvrir l'exposition à tous.

L'exposition a été réalisée par la Maison Anne Frank à Amsterdam. Elle est présente en France pour une durée de 5 ans. Il s'agissait d'une belle opportunité rendue possible grâce au Comité Culturel d'Animations de Moirans-en-Montagne, qui a pris en charge le coût de location de cette exposition.

Au total, ce sont 52 élèves de primaire, 384 élèves de collège et lycée et une cinquantaine de particuliers qui sont venus voir cette exposition. En parallèle de l'exposition, la médiathèque a fait une sélection de livres autour d'Anne Frank.

#### **C – Commission Travaux – Urbanisme - Environnement – Benoit COLIN**

##### **Eglise Saint-Nicolas – Rénovation extérieure : attribution des lots et approbation du plan de financement**

M. Benoît COLIN rappelle le déroulé de la consultation des entreprises et présente le tableau d'analyse des offres. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 14 octobre 2021. 4 offres ont été présentées pour le lot 1 et 1 seule offre pour le lot 2. Il est proposé d'attribuer les lots comme suit :

Lot	Entreprises	Montant en € HT
Lot n°1 – Ravalement de façades, maçonnerie de taille de pierre	Ets. PESENTI	233 599,72 € 502,40 € - Option
Lot n°2 – Charpente, couverture et étanchéité	Ets. FROMENT	39 637,00 € 2 600 € - Option

Le plan de financement définitif se présente comme suit :

Dépenses	Montant HT	Tranche 1 2021	Tranche 2 2022	Tranche 3 2023
Honoraires	24 735,00 €	17 690,50	5 119,00	1 925,50
Travaux	276 339,12 €	75 268,59	158 071,97	42 998,56
<b>Total</b>	<b>301 074,12 €</b>	<b>92 959,09</b>	<b>163 190,97</b>	<b>44 924,06</b>

Recettes	Montant	Tranche 1 2021	Tranche 2 2022	Tranche 3 2023
DRAC – 40%	120 429,65 €	37 183,64 €	65 276,39 €	17 969,62 €
Région BFC - 20%	60 214,82 €	18 591,82 €	32 638,19 €	8 984,81 €
Département du Jura – 20%	60 214,82 €	18 591,82 €	32 638,19 €	8 984,81 €
Commune de Moirans-en-Montagne – 20%	60 214,82 €	18 591,82 €	32 638,19 €	8 984,81 €
<b>Total</b>	<b>301 074,12 €</b>	<b>92 959,09 €</b>	<b>163 190,97 €</b>	<b>44 924,06 €</b>



M. le Maire souligne le fait que le montant total des 2 lots après consultation est inférieur aux prévisions du marché. Les travaux seront réalisés en 2 tranches, soit 2022 et 2023.

Il est proposé d'approuver le plan de financement définitif et de solliciter l'ensemble des aides auprès de l'Etat, de la Région BFC, du Département du Jura et d'autoriser M. le Maire à signer tout document sur ce dossier.

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

#### **Avancement des travaux Parvis Arrière hôtel de ville et ilot salle des fêtes**

M. Benoit COLIN informe le conseil que les enrobés seront faits dans les jours qui viennent. La rue Voltaire a été ré-ouverte à la circulation le 22 octobre 2021 tel que prévu au calendrier. Il reste toutefois à installer les jeux, le mobilier urbain et à réaliser les plantations et le marquage au sol des parkings.

Les travaux autour de la salle des fêtes se poursuivent par la pose des bordures et les réglages, le coulage du béton et la pose des dalles alvéolaires.

M. Benoît COLIN remercie les services techniques communaux pour les travaux effectués et surtout leur qualité. M. le Maire rappelle que l'ancienne cascade a été démontée et remplacée par une porte centrale, mettant en valeur l'escalier intérieur.

*M. Serge LACROIX fait remarquer que c'est bien que les Ets. RENOBAT aient réalisé ces travaux (nouvelle porte), ils étaient toujours mal placés auparavant. Il demande si les travaux réalisés par les services techniques communaux étaient prévus dans le plan de financement.*

*M. le Maire confirme que ces travaux en régie seront pris en compte à la fin du projet.*

*Mme Laurence MAS souhaite faire un commentaire sur la mise en valeur de l'escalier intérieur. Il est rappelé que cet escalier ne constitue pas l'accès principal à la salle des fêtes.*

*M. Benoît COLIN explique que la pose d'une porte a été décidée pour mettre en valeur le hall et l'escalier. M. le Maire ajoute que cette porte amène aussi de la clarté et de la luminosité.*

#### **D – Commission Cadre de vie – Relations Commerce et Artisanat – Nathalie SAULNIER**

##### **Espaces verts et plantations d'automne**

Mme Nathalie SAULNIER a rencontré l'entreprise BALLAND suite au constat de non fleurissement des massifs du centre-ville. Les arbres et arbustes ont en revanche bien pris et grandissent normalement. La société s'est engagée à replanter les massifs, elle procédera également aux plantations d'automne et d'hiver par l'adjonction de bulbes et de vivaces. Mme Nathalie SAULNIER a également négocié une année d'entretien gratuit. Elle précise qu'un devis est à venir pour mettre en place des bordures pour contenir les copeaux de bois dans les massifs du centre-ville.

M. Olivier MOREL-FOURRIER (Les Jardins de la Fontaine) assurera les plantations de chrysanthèmes et de bulbes en collaboration avec les services techniques au cimetière, centre-ville, au monument aux morts, ainsi qu'aux entrées de ville et carrefour Charles de Gaulle.

##### **Commerces – Relais d'information sur les panneaux lumineux**

Mme Nathalie SAULNIER évoque la proposition faite aux commerçants de relayer de l'information sur leur commerce sur les deux panneaux lumineux. L'idée est de passer 3 commerces par semaine, avec une diffusion tous les jours du mercredi au mercredi. Le format est précisé par la mairie et le visuel réalisé par le commerçant. Les parutions se feront dans l'ordre d'arrivée des demandes.

##### **Lancement des illuminations et décorations de Noël**

Mme Nathalie SAULNIER informe le conseil que les nouvelles structures ont été réceptionnées aux ateliers municipaux. La mise en lumière est prévue le 1<sup>er</sup> décembre 2021 à 17 heures 30. Les enfants sont invités à participer à la retraite au flambeau et à rejoindre la place de la mairie où sera servi un vin chaud en faveur du Téléthon.

#### 4 – Questions diverses et communications

M. le Maire fait part des remerciements suivants :

- M. Michel PERROT et ses enfants suite au décès de Mme Louise PERROT
- Le club de Judo qui a pu rouvrir la section baby judo suite au forum des associations

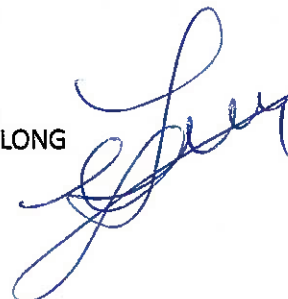
Les Ets. VILAC et JEJURA fêtent les 110 ans de l'entreprise le mardi 7 décembre 2021 à 15h30 et convient la municipalité de Moirans-en-Montagne.

La séance du conseil municipal est levée à 20h45.

Le secrétaire de séance  
Pierre GRANDCLEMENT



Le Maire,  
Grégoire LONG



Les Conseillers Municipaux

Eddy LUSSIANA 	Rachel BOURGEOIS 	Benoit COLIN 	Nathalie SAULNIER 	Emmanuel ANGONIN 
Bahadir GUZEL 	Didier BERREZ 	Roseline BONDIVENNE 	Sophie CAPELLI 	Lauriane DAVID 
David GEAY  Excusé	Serge LACROIX 	Laurence MAS 	Marie-Christine MOREL 	Sandrine NICOD 
Cindy PEBY 	Alain PITON 			